Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 067-216700732-20260410-2026041027-DE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Arrondissement de SELESTAT

Commune de CHATENOIS

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 08 avril 2026

Nombre des membres du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres qui ont assisté à la séance : 25

Sous la présidence de M. le Maire, Stéphane SGRIST

Présents :
M. Christophe ELSAESSER, Mme Christine GILL, M. Denis WACHBAR, Mme Marie-Christine LEGRAND, M. Jonathan WEBER, Mme Sophie OTTENWAELDER-BRIAIS, M. Fabrice GALLIOT, Adjoints au Maire
Mme SYLVESTRE Marie-Antoinette, M. BARTH Jean-Paul, Mme BEZIER Anne, M. DEYBER Marc, Mme GUTHAPFEL Nadine, M. GOETTELMANN Michel, M. DREISZKER Manuel, Mme ABDELNEBI Linda, Mme CRISTIANI Manuela, Mme DUSSOURD Sabrina, M. JEUDY Raphaël, Mme HUART Justine, M. TORTOSA Antoine, M. BECK Laurent, Mme DEMAY Sandrine, Mme SADOWNICZYK Bénédicte, M. SCHMITT Damien, Conseillers municipaux

Absences excusées :
Mme CARL-DORIDANT Anne-Catherine donne pouvoir à Bénédicte SADOWNICZYK
Mme MARTORANA Flavie

6. Budget – Finances – Développement économique – Elections – Personnel administratif – Baux agricoles et viticoles – Sécurité

RAPPORTEUR : M. Christophe ELSAESSER

6.3. Bail viticole en section 17 parcelle 226

DELIBERATION D20260408/27

La délibération concerne la régularisation d'un bail viticole. La parcelle concernée est la parcelle viticole n°226 en section 17, d'une contenance de 8,08 ares, lieu-dit Boos, dont 4 ares exploitable à L'EARL SOHLER Nicolas et Fils, 78 rue de l'Ortenbourg 67750 SCHERWILLER.
Il est proposé de louer la parcelle sur une durée de 9 années renouvelables au prix annuel du fermage déterminé chaque année par arrêté ministériel.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
APPROUVE la mise en place d'un fermage pour la parcelle 226 en section 17, pour une durée de 9 années renouvelable, à compter du 01/01/2026.
FIXE le prix selon arrêté ministériel annuel du fermage, à compter du 01 janvier 2026.

Publié le : 13/04/2026 16:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Châtenois
https://www.intramuros.org/chatenois/documents_administratifs/58514

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 067-216700732-20260410-2026041027-DE

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION EXECUTOIRE
Pour extrait conforme
Châtenois, le 10 avril 2026

Stéphane SIGRIST
Le Maire,

M. Jean-Paul BARTH
Le secrétaire de séance,

Publié le : 13/04/2026 16:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Châtenois
https://www.intramuros.org/chatenois/documents_administratifs/58514